



Article #: 030026	Date: 15 Novembre 2011
Article Name: Question d'évaluation N° 26 : Whois	AGB Reference: Sections 5.2.3 and 5.4.1; Specifications 4, 6 and 10 of the Registry Agreement
Version #: v01	Category: Knowledge Article – Evaluation Questions

## NOTES SUPPLÉMENTAIRES

## SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

## TEXTE DE LA QUESTION

### 1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES

#### **15 Novembre 2011**

1.1 Si le candidat propose un service Whois consultable, il devra fournir les détails concernant l'approche pour se conformer aux lois ou aux politiques de confidentialité applicables. Il n'est pas nécessaire de fournir une liste des lois et des politiques applicables. Seulement sera requise une description de l'approche pour se conformer à ces lois et à ces politiques.

### 2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

#### **15 Novembre 2011**

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

2.3 Les candidats qui proposent de sous-traiter une ou plusieurs fonctions de leurs opérations de registre doivent aborder les critères spécifiés dans chacune des questions pertinentes ainsi qu'inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrer leur travail).

2.4 La simple présentation d'un Curriculum Vitae (CV/résumé) ne sera pas considérée comme démonstration des capacités techniques ou opérationnelles ; il sera nécessaire de présenter une « preuve » démontrant que les ressources sont disponibles. Le candidat peut fournir une explication détaillée de son plan de gestion des ressources et peut inclure différents volets tels que les ressources



pour gérer/exécuter une fonction, les compétences requises, le calendrier prévu, et ainsi de suite. Les CV peuvent être utilisés pour compléter le plan de gestion de ressources proposé.

2.5 Si dans une réponse les candidats font référence à une politique/procédure, ils devront fournir un résumé de cette politique/procédure. Les candidats ne présenteront pas de copies de cette politique/procédure, sauf que cela soit requis spécifiquement.

2.6 Si le candidat propose un logiciel personnalisé, il devra clarifier la portée et l'importance de cette personnalisation y compris le processus de développement du logiciel. Cette clarification vise à aider les comités d'évaluation à comprendre l'intégrité du logiciel personnalisé.

### 3. TEXTE DE LA QUESTION :

Décrivez :

- comment le candidat va se conformer aux spécifications Whois pour les objets de données, l'accès en masse et les recherches tel qu'elles sont définies dans les spécifications 4 et 10 du contrat de registre ;
- comment le service Whois du candidat va se conformer à la RFC 3912 ; et
- plans de gestion de ressources pour la mise en œuvre initiale, et la maintenance de cet aspect du critère (numéro et description des rôles du personnel destiné à ce secteur).

Une réponse complète doit inclure, mais ne pas se limiter à :

- Une description du système Whois de haut niveau ;
- Diagramme/s de réseau pertinent/s ;
- Ressources IT et d'infrastructure (par exemple, serveurs, transferts, routeurs et autres composants) ;
- Description de l'inter-connectivité avec d'autres systèmes de registre ; et
- Fréquence de synchronisation entre serveurs.

Pour être éligible pour une notation de 2 points, les réponses doivent aussi inclure :

- Dispositions des capacités consultables du Whois; et
- Une description des formes d'abus potentielles de cette étape, comment ces risques vont être réduits et les fondements de ces descriptions.

Une réponse complète ne devrait pas dépasser les 5 pages.

*CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.*



NewgTLDs